

## VOUS AVEZ DIT « IMPACTS » ?

Les conséquences de la fréquentation de Lavezzu sur le milieu naturel sont de divers ordres. S'agissant de la flore, ils concernent particulièrement la station du *Linum lumbinonii* qui, outre le fait d'offrir une jolie floraison mauve, a pour particularité d'être unique au monde : elle est en effet strictement endémique de l'île Lavezzu et plus exactement de sa partie sud. Une première évaluation de sa population a mis en évidence trois secteurs qui, du fait de la surfréquentation, présentaient des signes avérés de piétinement, dénudation, érosion et destruction de son habitat. En ce qui concerne la faune, il a été observé une baisse des effectifs riches de cormorans huppés (qui concerne tout l'archipel) et il semble qu'en avantsaison, une augmentation de la fréquentation de l'île puisse se répercuter sur la nidification de certains oiseaux tels que la Fauvette Sylvia sp, le Merle bleu-Monticola solitarius ou le Petit gravelot-Charadrius dubius. La capacité de charge physique de l'île a également été prise en considération, notamment sur ses plages qui dès lors que 1878 personnes y étaient leurs serviettes de bain peuvent être considérées comme saturées. Puis il y a les déchets « apportés » par les visiteurs qui sont de deux types. D'une part des ordures ménagères correspondant aux déchets des pique-niques (plastiques, canettes, papiers et bio-déchets) dont la quantité, au regard du nombre de visiteurs, s'avère « relativement faible », d'autant que des campagnes de ramassage sont régulièrement organisées par le gestionnaire du site. D'autre part, en l'absence de toilettes sur l'île, il y a les différents déchets « issus du fécalsisme à ciel ouvert », et là, si on ose dire, c'est open-bar : à la fin du mois d'août dernier, 70 « points de fécalsisme » ont été identifiés et cartographiés. ■



« Nous atteignons aussi un seuil inquiétant en ce qui concerne la fréquentation des bateaux, et plus particulièrement des grosses unités. »



et continger le nombre de visiteurs. Les orientations prônées par l'OECC pour 2019 sont la limitation, la canalisation, la gestion et l'orientation des visiteurs. « Ça passe par exemple par un balisage renforcé de l'île, une signalétique, un meilleur accueil, une communication qui a du sens et qui insiste davantage sur le caractère unique de l'île et la responsabilité des visiteurs, mais aussi une présence accrue des agents pour faire respecter strictement la réglementation, soulignait François Sargentini. Le balisage et la mise en place de panneaux informatifs seront effectués d'ici l'été, et on devrait avoir en 2020 une île bien balisée, avec la création de zones de tranquillité fermées au public, ou qui ne pourraient être visitées que dans le cadre de visites bien encadrées, conduites par des guides labellisés. Nous sommes par ailleurs en train de travailler à la rénovation du jardin botanique de l'île ». Par ailleurs il est nécessaire, poursuit le président de l'OECC, « de prendre la problématique terrestre et maritime des Lavezzi dans son ensemble. Car nous atteignons aussi un seuil inquiétant en ce qui concerne la fréquentation des bateaux, et plus particulièrement des grosses unités. Il faut donc aller plus loin, aussi, dans l'organisation des mouillages. » En ce qui concerne Lavezzu, la mise en place d'un plan de balisage a limité les possibilités de mouillage autour de l'île, notamment pour les unités supérieures à 20 mètres de long. Mais ces grands bateaux se sont reportés sur d'autres secteurs de l'archipel ou sont alors atteints des pics de plus de 180 bateaux par jour alors que la limite maximale raisonnable est évaluée à 150 unités. Or, en fonction des conditions de mer, le mouillage des grosses unités peut avoir des répercussions sur la santé des prairies sous-marines : « le mouillage d'une grande unité est susceptible de dévaster 100 m<sup>2</sup> d'herbier de posidonie » indiquait Jean-Michel Culioli. Une destruction d'autant plus grave que l'herbier ne repousse que très lentement. « L'objectif, avec l'OECC, est d'aller vers une interdiction de mouillage dans les zones dégradées, comme à Balistra ou sous les falaises, et la mise en place de corps-morts dignes de ce nom » expliquait Jean-Charles Orsucci. Du côté des bateliers, invités à sensibiliser et responsabiliser davantage leur clientèle, Paul Rocca, gérant de la Société de promenade en mer de Bonifacio (SPMB) rappelant que la profession avait « toujours collaboré » avec la réserve et ses gestionnaires, affirmait vouloir poursuivre dans cette voie et annonçait son intention de faire évoluer sa flotte en se dotant de « bateaux moins polluants » grâce à une propulsion hybride. Le programme de canalisation du public dès son débarquement sur l'île a d'ores et déjà débuté et devrait être en grande partie opérationnel dès le début de ce mois de mai. Ce qui se met en place en matière de gestion sur Lavezzu n'est cela dit que le début d'une politique que François Sargentini entend étendre à tous les sites naturels sensibles de Corse. « Nous aurons la même démarche à Scandola, dès que sa gestion sera transférée à l'office. Il faut, dit-il, changer de braquet pour ce qui est de l'organisation de la visite de nos sites qui, souvent, sont totalement ouverts - je pense notamment aux lacs et aux pazzone - et faire en sorte que les gens qui viennent les visiter ne soient pas lâchés sans surveillance. Il faut une présence accrue de nos agents sur les sites, que ce soit aux Lavezzi, sur le GR 20 - une action concernant la montagne est d'ailleurs prévue en mai. Et pour être efficace, il faut procéder à un comptage le plus précis possible de la fréquentation sur chaque site. La question environnementale est une question fondamentale pour notre développement économique. Il y a un grand saut qualitatif à faire pour passer un cap de professionnalisation et construire une démarche commune, un projet commun dans lequel tout le monde prend ses responsabilités. ■

ICN # 6757

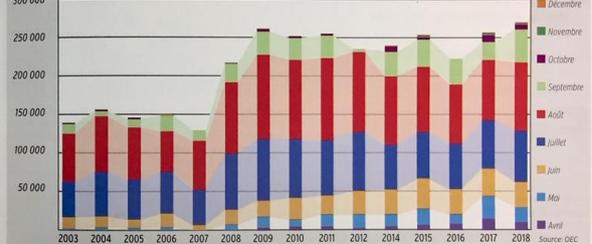
En 1976, on dénombrait 400 passagers transportés vers l'île Lavezzu par le bateau Surcouf. Au début des années 1990, le Pr Gérard Richez publie les premiers travaux relatifs à la fréquentation « touristique et récréative » de l'île Lavezzu, son utilisation spatiale par les touristes et les retombées de cette fréquentation. Ainsi, pour l'année 1986, il estimait la fréquentation terrestre annuelle de Lavezzu à 150 000 personnes. Depuis, le tourisme aux Lavezzi a connu trois vagues d'augmentation successives : en 1991, le nombre de visiteurs annuels passe à 100 000 ; puis en 2008 on dénombre 150 000 visiteurs par an ; enfin, depuis 2015 la fréquentation moyenne a atteint les 250 000 personnes. À elle seule, cette petite île de 69 hectares reçoit donc près de 12% des touristes qui fréquentent la commune de Bonifacio et environ 7% des touristes visitant la Corse. Autre exemple parlant, pour la seule journée du 12 août 2015, sur les 22 000 personnes dénombrées lors du comptage total de la fréquentation de la Réserve nationale des Bouches de Bonifacio, de la Punta di Chjappa à Roccapina, plus de 4500 avaient débarqué sur l'île Lavezzu. Soit 20% la fréquentation de la réserve.

En 2018, la fréquentation a atteint les 256 000 personnes, dont la majorité (155 000) s'est concentrée sur la période juillet-août, alors qu'on a recensé 61600 visiteurs entre janvier et juin et 42 000 en septembre. Pour août 2018, avec 89 514 visiteurs, la fréquentation moyenne par jour était de 2890 personnes (avec un maximum atteint de 4750 personnes et il est estimé qu'au plus fort d'une journée d'août ce sont, en moyenne, 2 000 personnes qui étaient présentes sur l'île au même moment (avec un pic atteignant 3 325 personnes).

Par ailleurs, toujours pour août, un comptage précis sur les plages de Lavezzu a permis de dénombrer, lors d'un début d'après-midi de forte fréquentation, jusqu'à environ 1800 personnes sur les plages (pour une superficie totale de 33140 m<sup>2</sup> de plages), 900 sur les bateaux et 600 sur les sentiers. L'intérêt des touristes pour l'île apparaît donc comme essentiellement d'ordre balnéaire. Au temps pour l'atout de l'aspect « patrimoine environnemental ». ■

\* Docteur d'État en géographie à l'Université d'Aix-Marseille, le Pr Richez est l'auteur de plusieurs articles ou ouvrages ayant trait aux politiques d'aménagement en milieu méditerranéen et aux enjeux de la préservation de l'environnement en regard du développement du tourisme dans les grandes îles méditerranéennes et sur les aires protégées.

### FREQUENTATION DE LAVEZZU PAR AN ET PAR MOIS



Source: OECC

neures à 20 mètres de long. Mais ces grands bateaux se sont reportés sur d'autres secteurs de l'archipel ou sont alors atteints des pics de plus de 180 bateaux par jour alors que la limite maximale raisonnable est évaluée à 150 unités. Or, en fonction des conditions de mer, le mouillage des grosses unités peut avoir des répercussions sur la santé des prairies sous-marines : « le mouillage d'une grande unité est susceptible de dévaster 100 m<sup>2</sup> d'herbier de posidonie » indiquait Jean-Michel Culioli. Une destruction d'autant plus grave que l'herbier ne repousse que très lentement. « L'objectif, avec l'OECC, est d'aller vers une interdiction de mouillage dans les zones dégradées, comme à Balistra ou sous les falaises, et la mise en place de corps-morts dignes de ce nom » expliquait Jean-Charles Orsucci.

Du côté des bateliers, invités à sensibiliser et responsabiliser davantage leur clientèle, Paul Rocca, gérant de la Société de promenade en mer de Bonifacio (SPMB) rappelant que la profession avait « toujours collaboré » avec la réserve et ses gestionnaires, affirmait vouloir poursuivre dans cette voie et annonçait son intention de faire évoluer sa flotte en se dotant de « bateaux moins polluants » grâce à une propulsion hybride.

Le programme de canalisation du public dès son débarquement sur l'île a d'ores et déjà débuté et devrait être en grande partie opérationnel dès le début de ce mois de mai.

Ce qui se met en place en matière de gestion sur Lavezzu n'est cela dit que le début d'une politique que François Sargentini entend étendre à tous les sites naturels sensibles de Corse. « Nous aurons la même démarche à Scandola, dès que sa gestion sera transférée à l'office. Il faut, dit-il, changer de braquet pour ce qui est de l'organisation de la visite de nos sites qui, souvent, sont totalement ouverts - je pense notamment aux lacs et aux pazzone - et faire en sorte que les gens qui viennent les visiter ne soient pas lâchés sans surveillance. Il faut une présence accrue de nos agents sur les sites, que ce soit aux Lavezzi, sur le GR 20 - une action concernant la montagne est d'ailleurs prévue en mai. Et pour être efficace, il faut procéder à un comptage le plus précis possible de la fréquentation sur chaque site. La question environnementale est une question fondamentale pour notre développement économique. Il y a un grand saut qualitatif à faire pour passer un cap de professionnalisation et construire une démarche commune, un projet commun dans lequel tout le monde prend ses responsabilités. ■

\* Lettre ouverte de l'association adressée le 5 février au président et aux membres du Conseil exécutif de Corse